



## Litige sur l'état des lieux, retenue exorbitante sur la caution

Par **miiranop\_old**, le **03/12/2007** à **17:28**

J'ai loué un studio à Paris en passant par une agence, lors de l'état des lieux ils m'ont fait savoir que le salle de bain serait à refaire (ils l'avaient refaite avant mon entrée, mais pour des raisons de mauvais état du bâtiment, l'eau s'était de nouveau infiltrée partout). J'ai protesté, mais étant pressé j'ai dû signé l'état des lieux.

L'agence me prend aujourd'hui 1000 euros sur ma caution ce qui est démesuré par rapport aux travaux (enduit, peinture, refecion d'un carreau)

Quel recours ai-je? ont-ils le droit de faire les travaux sans m'avertir avant du montant?

Merci

Marion

Par **freesonnerie**, le **05/12/2007** à **13:45**

Bonjour.

Sur votre état des lieux, est-il mentionné l'étendue des choses à refaire ?

Si oui, la facture doit être conforme à ces travaux. S'il y a du supplément sur la facture, vous pouvez protester.

En revanche, s'il n'y avait rien de préciser sur votre état des lieux de sortie....

Honnêtement, ça va être difficile pour vous de protester.

Cordialement

Freesonnerie